



La simplification administrative mise en place par le Groupe OPCA-GFC-AREF repose sur la confiance réciproque et le souci d'améliorer le service. Elle vise à valoriser la formation elle-même plutôt que son administration.

L'entreprise s'engage à garder et à présenter sur demande du GFC ou de l'AREF l'ensemble des justificatifs. (cf. page intérieure)



N'hésitez pas à contacter votre AREF

Votre conseiller :

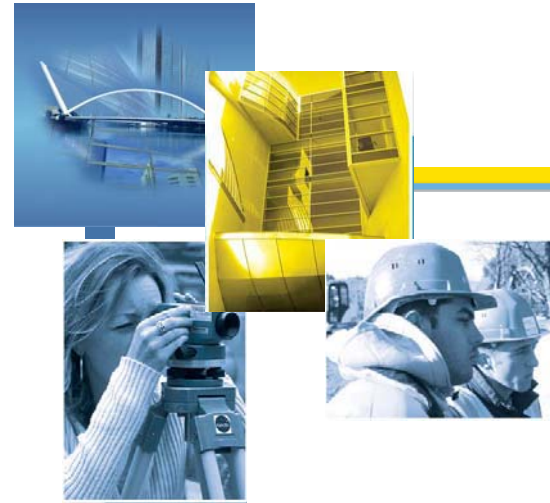
tél :

e-mail :

20 rue Ferrère
33000 BORDEAUX
Tél. : 05.56.01.31.91
Fax : 05.56.51.61.83



www.eref-aquitaine.com



DOSSIER FINANCE PAR L'AREF

***SUR FONDS MUTUALISES DE L'OPCA BATIMENT
OU DE L'OPCA TRAVAUX PUBLICS***

Intitulé de l'action de formation :

.....

Organisme :

Date :

N° de dossier :

PROCEDURE ADMINISTRATIVE SIMPLIFIEE



